
Compte Rendu sommaire de la Séance du HUIT AVRIL 2014

Date convocation 03/04/2014 - En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

Etaient présents :

V.ANTOLOTTI- D.BAILLEUX- G. DEMARET - P.FURLAN – MT GLÜCK -N. GOUZI- E.HIBON- Ch. LEHETET- V.LEGEAY- D.LESNÉ- F.MAIRE- Ch. MARCHAND-TARDIF

Ch. NOBLIA –S.POULAIN-DUVAL –P.VACHER -

Formant la totalité des membres en exercice.

M. HIBON a été élu secrétaire ;

Délibération N° 2014 – 12

Objet : Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré,

le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De fixer, dans les limites d'un montant de 500,00 €uros, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3° De procéder, dans les limites d'1 Million d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants que n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° Autoriser à signer des Marchés à procédure adaptée d'un montant compris entre 4 000 ,00 €uros et 206 000,00 €uros ;
- 6° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 7° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférente ;
- 8° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 9° De prononcer la délivrance et le reprise des concessions dans les cimetières ;
- 10° D'accepter les dons et legs que ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 11° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600,00 €uros ;
- 12° De fixer, les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 13° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 14° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 15° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- 17° De donner en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 18° De signer la convention prévue par le quatrième alinéas de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéas de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 19° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000,00 €uros ;
- 20° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de l'urbanisme.

Délibération N° 2014 – 13

Objet : Délégués au Conseil Communautaire de la CCVC (Communauté de Communes Vexin Centre)

Ont été désignés dans l'ordre du tableau :

2 Délégués titulaires :

Monsieur Daniel BAILLEUX

6, Route de Gadancourt – 95450 AVERNES

Maire

T. 01 30 39 24 16 – Port 06 10 34 96 05

dbailleux@wanadoo.fr

Madame Patricia FURLAN

15, rue du Château – 95450 AVERNES

1^{ERE} Adjointe au Maire

T. 01 34 66 11 35 6- Port 06 68 82 11 00

pat.furlan@hotmail.fr

Délibération N°2014-14

Objet : Élections des délégués au S.I.A.A. (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de désigner :

2 Délégués titulaires :

Monsieur Patrick VACHER

2, rue des Prés – 95450 AVERNES

3^{ème} Adjoint au Maire

T. 09 50 34 40 66 – Port. 06 80 44 22 63

sa.vacherpatrick@gmail.com

Madame Véronique LEGEAY

5, rue de l'Eglise – 95450 AVERNES

Conseillère Municipale

Port. 06 83 97 52 70

cactusoasis@voila.fr

1 Délégué suppléant :

Monsieur Christian MARCHAND-TARDIF

1, Grande Rue – 95450 AVERNES

Conseiller Municipal

T. 01 30 39 28 47 – Port. 06 26 07 71 06

christian.marchandtardif@orange.fr

Délibération N°2014-15

Objet : Élections des délégués au S.I.B.V.A.M. (Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Aubette de Meulan)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de désigner :

2 Délégués titulaires :

Monsieur Patrick VACHER

2, rue des Prés – 95450 AVERNES

3^{ème} Adjoint au Maire

T. 09 50 34 40 66 – Port. 06 80 44 22 63

sa.vacherpatrick@gmail.com

Madame Marie-Thérèse GLÜCK-DEPREZ

12, rue de l'Eglise – 95450 AVERNES

4^{ème} Adjointe au Maire

T. 01 30 39 27 71

mt.gluck@wanadoo.fr

Délibération N°2014-16

Objet : Élections des délégués au S.I.C.C.M.V. (Syndicat Intercommunal des Collèges des Cantons de Marines et Vigny)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de désigner :

1 Délégué titulaire :

Madame Chrystelle NOBLIA

2, rue de Gadancourt – 95450 AVERNES

Conseillère Municipale

T. 09 54 12 51 22 - Port. 06 20 04 09 30

chrystelle.noblia@free.fr

1 Délégué suppléant :

Monsieur Nicolas GOUZI

10, rue du Château – 95450 AVERNES

Conseiller Municipal

Port. 06 13 67 00 68

nicolas.gouzi@lrm.fr

Délibération N°2014-17

Objet : Élections des délégués au S.I.E.R.C. (Syndicat Intercommunal Electricité et Réseaux de Câble du vexin)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de désigner :

2 Délégués titulaires :

Monsieur Patrick VACHER

2, rue de Gadancourt – 95450 AVERNES

3^{ème} Adjoint au Maire

T. 09 50 34 40 66 – Port. 06 80 44 22 63

sa.vacherpatricck@gmail.com

Monsieur Gérard DEMARET

20, rue Valette – 95450 AVERNES

Conseiller Municipal

T. 01 34 66 10 18 – Port. 06 13 20 19 09

gerarddemaret@hotmail.com

Délibération N°2014-18

Objet : Élections des délégués au S.I.E.R.G.E.P. (Syndicat Intercommunal d'Etude de Réalisation et de Gestion d'une Piscine)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de désigner :

1 Délégué titulaire :

Monsieur Nicolas GOUZI

10, rue du Château – 95450 AVERNES

Conseiller Municipal

Port. 06 13 67 00 68

nicolas.gouzi@lrm.fr

1 Délégué suppléant :

Madame Chrystelle NOBLIA

4Bis, Chemin du Val des Vignes – 95450 AVERNES

Conseillère Municipale

T. 09 54 12 51 22 – Port. 06 20 04 09 30

chrystelle.noblia@free.fr

Délibération N°2014-19

Objet : Élections des délégués au S.I.E.V.A. (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Aubette)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de désigner :

2 Délégués titulaires :

Monsieur Daniel BAILLEUX

6, route de Gadancourt – 95450 AVERNES

Maire

T. 01 30 39 24 16 - Port. 06 10 34 96 05

dbailleux@wanadoo.fr

Monsieur Christian LE HETET

2, rue de Gadancourt – 95450 AVERNES

2^{ème} Adjoint au Maire

T. 01 30 39 23 65 – Port. 06 20 52 65 34

lehetetc@aol.com

Délibération N°2014-20

Objet : Élections des délégués au S.I.M.V.V.O (Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val d'Oise)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de désigner :

1 Délégué titulaire :

Monsieur Christian LE HETET

2, rue de Gadancourt – 95450 AVERNES

2^{ème} Adjoint au Maire

T. 01 30 39 23 65 – Port. 06 20 52 65 34

lehetetc@aol.com

1 Délégué suppléant :

Monsieur Nicolas GOUZI

10, rue du Château – 95450 AVERNES

Conseiller Municipal

Port. 06 13 67 00 68

nicolas.gouzi@lrm.fr

Délibération N°2014-21

Objet : Élections des délégués au S.M.A.G.P.N.R.V.R.F. (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Vexin Français)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de désigner :

1 Délégué titulaire :

Monsieur Daniel BAILLEUX

6, route de Gadancourt – 95450 AVERNES

Maire

T. 01 30 39 24 16 - Port. 06 10 34 96 05

dbailleux@wanadoo.fr

1 Délégué suppléant :

Madame Marie-Thérèse GLÜCK-DEPREZ

12, rue de l'Eglise – 95450 AVERNES

4^{ème} Adjointe au Maire

T. 01 30 39 27 71

mt.gluck@wanadoo.fr

Délibération N°2014-22

Objet : Élections des délégués au S.M.D.E.G.T.V.O. (Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de désigner :

1 Délégué titulaire :

Monsieur Gérard DEMARET

20, rue Valette – 95450 AVERNES

Conseiller Municipal

T. 01 34 66 10 18 - Port. 06 13 20 19 09

gerarddemaret@hotmail.com

1 Délégué suppléant :

Monsieur Patrick VACHER
2, rue des Prés – 95450 AVERNES

3^{ème} Adjoint au Maire
T. 09 50 34 40 66 – Port. 06 80 44 22 63
sa.vacherpatrick@gmail.com

Délibération N°2014-23

Objet : Élections des délégués au S.M.G.F.A.V.O. (Syndicat Mixte pour la Gestion d'une Fourrière Animale du Val d'Oise)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de désigner :

1 Délégué titulaire :

Madame Sandrine POULAIN-DUVAL
2, rue de l'Audience – 95450 AVERNES

Conseillère Municipale
T. 01 30 39 20 58 - Port. 06 61 09 20 73
fduv95@yahoo.fr

1 Délégué suppléant :

Monsieur Daniel BAILLEUX
6, route de Gadancourt – 95450 AVERNES

Maire
T. 01 30 39 24 16 – Port. 06 10 34 96 05
dbailleux@wanadoo.fr

Délibération N°2014-24

Objet : Élections des délégués au S.M.I.R.T.O.M. (Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Vexin)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de désigner :

1 Délégué titulaire :

Madame Sandrine POULAIN-DUVAL
2, rue de l'Audience – 95450 AVERNES

Conseillère Municipale
T. 01 30 39 20 58 - Port. 06 61 09 20 73
fduv95@yahoo.fr

1 Délégué suppléant :

Monsieur Patrick VACHER
2, rue des Prés – 95450 AVERNES

3^{ème} Adjoint au Maire
T. 09 50 34 40 66 – Port. 06 80 44 22 63
sa.vacherpatrick@gmail.com

Délibération N°2014-25

Objet : Désignation des membres des commissions

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents procède à la désignation de ses membres dans diverses commissions :

Le Maire est Président de toutes les commissions.

1. CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

D. BAILLEUX - P.FURLAN – V.ANTOLOTTI – D.LESNÉ

2. CAISSE DES ECOLES

D. BAILLEUX -CH.NOBLIA – N.GOUZI-CH.LE HETET

3. COMITE DES FÊTES

D. BAILLEUX - E.HIBON- P.FURLAN- V. LEGEAY et tout le Conseil Municipal

4. COMMUNICATION & INFORMATIONS

E.HIBON- S.POULAIN-DUVAL- F.MAIRE

5. SECURITE

D. BAILLEUX - P.FURLAN

6. RISQUES & SECURITE ROUTIERE

V.LEGEAY- F.MAIRE-

7. GESTION DE CRISE (24 H/24 H)

D. BAILLEUX -P.FURLAN- CH.LE HETET - P.VACHER- MT.GLÜCK

8. FINANCEMENT PROJETS –BUDGETS

D.BAILLEUX - P.FURLAN- G.DEMARET- F.MAIRE- E.HIBON- MT.GLÜCK

9. PREPARATION DES BUDGETS

D.BAILLEUX - P.FURLAN

10. CULTURE & ANIMATIONS CULTURELLES

D.LESNÉ- V.ANTOLOTTI- S.POULAIN-DUVAL –

11. RELATIONS AVEC L'ECOLE

CH.LE HETET – CH.NOBLIA – N.GOUZI- D.BAILLEUX

12. JEUNESSE & SPORT

CH.NOBLIA – N.GOUZI – S.POULAIN-DUVAL

13. RELATIONS AVEC PERSONNES ISOLEES & PERSONNES AGEES

P.FURLAN- V.ANTOLOTTI- D.LESNÉ- CH. LE HETET

14. RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

D.BAILLEUX- D.LESNÉ

15. BROCANTE

CH.LE HETET – E.HIBON- G.DEMARET et tout le Conseil Municipal

16. REPAS DES ANCIENS – JOUETS DE NOËL- GOÛTER DES ENFANTS -

MT.GLÜCK- P.FURLAN

17. GESTION DES SALLES

P.FURLAN- CH.MARCHAND-TARDIF

18. SILO

MT.GLÜCK- P.VACHER - D.BAILLEUX - E.HIBON – G.DEMARET

19.TRAVAUX EN GENERAL & MARCHES PUBLICS

P.VACHER- CH.MARCHAND-TARDIF- V.LEGEAY- MT.GLÜCK

20. INONDATIONS – EAUX DE RUISSEMENT

MT.GLÜCK- P.VACHER- CH.MARCHAND-TARDIF

21. ENVIRONNEMENT (EAU –POLLUTION- DÉCHETS- ...)

P.VACHER- S.POULAIN-DUVAL- V.LEGEAY- CH.MARCHAND-TARDIF- D.LESNÉ

22. MARCHÉ COMMUNAL

P.VACHER - D.BAILLEUX - V.LEGEAY

23. LISTES ELECTORALES

D.BAILLEUX – P.FURLAN – D.SOULIÉ

Délibération N° 2014 – 26

Objet : Désignation d'un correspondant Défense au sein du Conseil Municipal

En 2001, il a été demandé aux maires de désigner un conseiller municipal qui est chargé de développer au sein de la commune, le lien entre l'Armée et la Nation.

Il est à ce titre pour sa commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires.

Vu les élections municipales de mars 2014,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, DECIDE de désigner :

Madame Patricia FURLAN

15, rue du Château – 95450 AVERNES

1^{ERE} Adjointe au Maire

T. 01 34 66 11 35 6- Port 06 68 82 11 00

pat.furlan@hotmail.fr

Délibération N° 2014 – 27

Objet : Désignation d'un correspondant Sécurité Routière au sein de la commune

En 2009, il a été proposé aux maires de désigner un élu ou un technicien pour assurer les relations entre les services de l'Etat et les collectivités. Le correspondant facilitera la diffusion des informations et la prise en charge des préoccupations de sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité.

Vu les élections municipales de mars 2014,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, DECIDE de désigner :

Madame Véronique LEGEAY

5, rue de l'Eglise – 95450 AVERNES

Conseillère Municipale

Port. 06 83 97 52 70

cactusoasis@voila.fr

Délibération N° 2014 – 28

Objet : Indemnités de fonction du Maire

VU les élections municipales de mars 2014,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123.20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction du Maire étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 100 % du taux maximal **soit 31 % de l'indice brut 1015** pour les communes dont la population est comprise entre 500 et 999 habitants – AVERNES 829 habitants.

Monsieur le Maire informe qu'il ne souhaite pas percevoir les indemnités mais demande à ce que tout ou partie du montant soit versé au CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) et aux associations en fonction des besoins.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Délibération N° 2014 – 29

Objet : Indemnités de fonction des adjoints au Maire

Vu les élections municipales de mars 2014,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123.20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités des adjoints au Maire étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal,

Considérant que le Conseil municipal a créé quatre postes d'adjoints et que le taux maximal est de 8.25 % de l'indice brut 1015,

pour les communes dont la population est comprise entre 500 et 999 habitants - AVERNES 829 Habitants –

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints à 65 % **du taux maximal de 8.25% soit 5.36 %** de l'indice brut 1015,

Délibération N° 2014 – 30

Objet : Vote des taux d'imposition 2014

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de maintenir les mêmes taux qu'en 2013 et procède au vote :

Taxe d'habitation : 12.29 - Taxe foncière (bâti) : 7.30 - Taxe foncière (non bâti) : 31.46 - CFE : 16.33

Délibération N° 2014 – 31 ANNULE ET REMPLACE

Objet : Vote du taux de la taxe d'assainissement 2014

Le Conseil Municipal décide de porter le taux de la Taxe d'Assainissement du M3 consommé à :

0.79 € pour 2014

Délibération N° 2014 – 32

Objet : Bourses Départementales 2014

Le Maire propose au conseil municipal de verser une part contributive de 38.11 € pour les demandes de bourses départementales reçues en 2014.

Après délibération,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** cette proposition.

Délibération N° 2014 – 33

Objet : Demande de subvention au Conseil Général du Val d'Oise pour la bibliothèque municipale pour 2014

Le Maire fait part aux membres du conseil de la demande qu'il a reçue de Mme BESSODES, Responsable de la bibliothèque municipale et donne lecture de l'état de l'année écoulée et du projet détaillé pour 2014.

Après délibération,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'attribuer une subvention de 965€ pour la bibliothèque municipale et sollicite de M. Le président du Conseil Général, une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2014 de **1100 €** pour alimenter, enrichir le fonds documentaire de notre bibliothèque et assurer les animations littéraires destinées aux élèves de l'école d'AVERNES, aux lecteurs, aux habitants de la commune et des communes voisines.

L'ordre de jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 Heures.

Avernes, le 11 avril 2014

Le Maire,
Daniel BAILLEUX